

Arrêté ministériel n° 2015-515 du 13 août 2015 fixant le calendrier des vacances scolaires pour l'année 2017/2018

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	13 août 2015
Publication	Journal de Monaco du 21 août 2015 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2015/08-13-2015-515@2015.08.22>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2017/2018 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 11 septembre 2017

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 25 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017 au matin

Fête Nationale

Dimanche 19 novembre 2017 reportée au Lundi 20[ensp]novembre 2017

Immaculée Conception

Vendredi 8 décembre 2017

Vacances de Noël

Du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin

Vacances d'hiver

Du vendredi 23 février 2018 après la classe au lundi 12 mars 2018 au matin

Lundi de Pâques

Lundi 2 avril 2018

Vacances de Printemps

Du vendredi 20 avril 2018 après la classe au lundi 7 mai 2018 au matin

Ascension

Jeudi 10 mai 2018

Lundi de Pentecôte

Lundi 21 mai 2018

Grand Prix

Du mercredi 23 mai 2018 après la classe au lundi 28 mai 2018 au matin

Fête Dieu

Jeudi 31 mai 2018

Vacances d'été

Vendredi 29 juin 2018 après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2018/2019 : Voir l'arrêté ministériel n° 2017-744 du 11 octobre 2017. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 21 août 2015

^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2015/Journal-8239>